

**DÉPARTEMENT DES VOSGES**

**COMMUNE DE LAVAL-SUR-VOLOGNE**

**CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR  
SUR LE SUR LE PROJET DE  
SUPPRESSION DEFINITIVE DU PASSAGE A NIVEAU N°42  
DE LA LIGNE DE CHEMIN DE FER  
ARCHES/SAINT-DIE-DES-VOSGES SUR LE TERRITOIRE  
DE LA COMMUNE DE LAVAL-SUR-VOLOGNE**

**ENQUÊTE PUBLIQUE DU 5 juillet 2021 AU 20 juillet 2021**



Géoportail\*

**COMMISSAIRE ENQUÊTEUR DÉSIGNÉ PAR ARRÊTÉ DU  
PRÉFET DES VOSGES N°48/2021/ENV du 16 JUIN 2021  
Bernard ESPOSITO-FARÈSE**

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Rappel du projet</b>	<b>page 3</b>
<b>2</b>	<b>Déroulement de l'enquête publique</b>	<b>page 3</b>
<b>3</b>	<b>Avis du public</b>	<b>page 6</b>
<b>4</b>	<b>L'avis du commissaire enquêteur</b>	<b>page 7</b>

## **1. RAPPEL DU PROJET -**

Dans le cadre de sa politique de sécurisation, SNCF Réseau a recensé et inscrit au Programme de Sécurisation Nationale la recherche des opportunités de suppression de passages à niveau

Parmi celles-ci l'examen systématique de l'ensemble des voies et aménagements dans le cadre d'ouverture ou de réouverture de lignes en est devenu la règle.

En conséquence et compte tenu que la ligne de chemin de fer Arches/Saint-Dié-des-Vosges doit être rouverte au transport de passagers, SNCF INFRAPOLE LORRAINE a examiné les installations de cette ligne et a demandé à la commune de Laval-sur-Vologne de se prononcer sur la possibilité de lancer une enquête publique pour autoriser la suppression définitive du PN 42 qui n'est plus utilisé depuis plusieurs années.

La commune de Laval-sur-Vologne a par délibération du 9 avril 2021, acceptée que soit lancée la procédure d'enquête publique pour le projet de suppression du PN 42, SNCF INFRAPOLE LORRAINE a alors sollicité du Préfet des Vosges l'ouverture d'une enquête publique afin de permettre de recueillir les avis du public sur la suppression éventuelle de ce passage à niveau

L'enquête publique relative au projet de suppression définitive du passage à niveau 42 (PN N°42) au kilomètre 16+807 de la ligne de chemin de fer Arches/Saint-Dié-des-Vosges sur le territoire de la commune de Laval-sur-Vologne, a donc été prescrite par l'arrêté n° 48/2021/ENV du Préfet des Vosges

## **2. DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE -**

Cette enquête publique a été conduite par M. Bernard ESPOSITO-FARESE, commissaire enquêteur désigné par M le Préfet des Vosges par arrêté n°47/2021/ENV du 16 juin 2021 et, s'est déroulée du 05 juillet 2021 - 16h00 - au 20 juillet 2021 - 17h00 - dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

L'enquête publique a porté à la connaissance de tous le projet de suppression définitive du PN N°42 de la ligne de chemin de fer Arches/Saint-Dié-des-Vosges sur le territoire de la commune de Laval-sur-Vologne et permis à tout à chacun qui le souhaitait de s'exprimer sur ce projet.

**Au cours de cette enquête publique j'ai constaté que :**

- L'information de la tenue de cette enquête a été effectuée conformément aux recommandations réglementaires :
  - La publicité préalable et au cours de l'enquête a été respectées,
    - Par voie de presse, Vosges Matin et Le Paysan Vosgien,
    - Affichage sur le territoire de la commune de Laval-sur-Vologne et sur le site de la Préfecture des Vosges,
  - Le dossier papier et le registre ont été mis à disposition en Mairie de Laval-sur-Vologne,
  - Le dossier dématérialisé a été mis en ligne sur le Site Internet de la préfecture des Vosges
  - Un poste informatique dédié a été mis à la disposition du public à la Préfecture des Vosges,
  - Une adresse courriel sur le site de la Préfecture des Vosges permettait de me contacter,
- L'enquête publique a eu lieu du 05 juillet 2021 - 16h00 - au 20 juillet 2021 - 17h00,-
- L'enquête publique s'est déroulée de manière courtoise à l'égard du commissaire enquêteur avec une excellente coopération du Service de l'Environnement de la Préfecture des Vosges, de la Mairie de Laval-sur-Vologne et de SNCF INFRAPOLE LORRAINE,
- Les locaux mis à la disposition du commissaire enquêteur étaient suffisamment spacieux et clairs pour permettre une bonne présentation des documents,.
- Le personnel de la ville de Laval-sur-Vologne et la configuration des locaux ont permis le respect du protocole sanitaire et des règles de distanciation physique mis en place avec la commune,.

- Séparés de l'accueil et du secrétariat, les locaux permettaient un examen du dossier d'enquête publique dans le calme et la confidentialité.

**Toutes les dispositions ont été prises et ont été satisfaisantes pour informer le public de cette enquête publique et lui permettre d'y participer dans le respect du protocole sanitaire.**

- Le dossier d'enquête, mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture habituels, pendant la durée de l'enquête et lors des permanences du commissaire enquêteur, était présenté dans les formes prescrites par la réglementation avec toutes les explications nécessaires pour sa bonne compréhension.

Le dossier papier était complet et facilement lisible par la présence de documents graphiques et photos, il était disponible en mairie Laval-sur-Vologne et comprenait :

- Notice explicative de présentation du projet de suppression définitive du passage à niveau n° 42 de la ligne de chemin de fer ARCHES/ SAINT-DIE-DES-VOSGES sur le territoire de la commune de LAVAL-SUR-VOLOGNE
- Identification et descriptif du passage à niveau n° 42, plan et carte
- Demande de la SNCF INFRAPOLE DE LORRAINE
- Délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2021 acceptant de lancer la procédure de suppression du PN n° 42
- Arrêtés du Préfet des Vosges du 16 juin 2021 prescrivant l'enquête publique et désignant le commissaire enquêteur
- Registre d'enquête publique composé de 10 feuillets, cotés et paraphés par moi-même.

Le dossier était aussi consultable et téléchargeable sur le site internet de la Préfecture des Vosges,

**Les documents présentés ont constitué un apport sérieux et suffisamment complet pour l'information du public et, ils étaient facilement accessibles.**

**Ils permettaient de situer exactement le passage à niveau sur le territoire de la commune de Laval-sur-Vologne.**

- Plusieurs documents étaient mis à disposition du public afin que celui-ci puisse exprimer facilement ses remarques ou observations
  - registre d'enquête publique à la mairie de Laval-sur-Vologne,
  - par courrier à destination du commissaire enquêteur en mairie de Laval-sur-Vologne,
  - par courriel sur une adresse électronique dédiée ou au siège de la Préfecture des Vosges
  - directement auprès de moi, oralement ou par écrit, lors de mes permanences à la mairie de Laval-sur-Vologne

**L'enquête publique s'est déroulée de façon satisfaisante et permettait au public qui le souhaitait de prendre connaissance du dossier, d'être reçu par le commissaire enquêteur pendant les permanences et, de formuler des observations.**

### **3. AVIS DU PUBLIC -**

Aucune observation ou proposition n'ont été formulées par le public tant sur le registre papier déposé en mairie de Laval-sur-Vologne que par courriel accessible sur le site de la Préfecture des Vosges.

Pendant la durée de l'enquête aucune personne n'est venue consulter le dossier papier de l'enquête déposé à la mairie,

Il en a été de même lors de mes permanences en Mairie.

A noter que personne n'a sollicité l'usage du poste informatique mis à disposition du public à la Préfecture des Vosges.

**L'absence d'observation ou de proposition formulées et l'absence de curiosité manifestée lors de cette enquête publique confirment, comme je l'ai détaillé dans mon rapport, que le passage à niveau 42 non seulement n'est plus utilisé, mais n'est plus utilisable en l'état.**

**En revanche, les vestiges des installations et de la signalisation peuvent apporter de la confusion au public qui passerait à proximité de ce passage à niveau.**

#### **4. L'AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Le projet de suppression définitive du passage à niveau 42 consiste d'une part à régulariser une situation de fait, puisque la voie ferrée ne peut plus être franchie à son ancien emplacement et, d'autre part à sécuriser les abords de la voie ferrée.

En effet, comme détaillé dans mon rapport, j'ai constaté que le PN 42 était hors d'usage et qu'il était impossible aux véhicules de traverser la voie ferrée par l'absence de platelage mais que la signalisation de part et d'autre de la voie ferrée, bien que vieillissante était toujours visible.

Interrogé par mes soins, le spécialiste des passages à niveau, de SNCF INFRAPOLE LORRAINE à METZ, m'a précisé que SNCF INFRAPOLE DE LORRAINE prendra toutes les mesures nécessaires pour effacer toutes traces du PN N°42, sécuriser son emplacement pour éviter le croisement de la voie ferrée avec la voie routière et, installer une clôture de chaque côté de la voie ferrée.

**En conséquence de mon rapport sur le projet de suppression définitive du passage à niveau 42 de la ligne de chemin de fer Arches/Saint-Dié-des-Vosges sur le territoire de la commune de Laval-sur-Vologne, faisant l'objet d'un document séparé, et de ce qui précède,**

**Je considère que la nature du projet n'aura pas d'incidence sur les possibilités ou habitudes de circulation des habitants sur le foncier agricole, naturel ou forestier local,**

**Je considère que toutes les dispositions ont été prises et ont été satisfaisantes pour informer le public de cette enquête publique et lui permettre d'y participer.**

**Je considère que l'objectif d'une participation citoyenne à ce projet a été atteint et que ce projet d'intérêt général, présenté à l'enquête publique, permettra la sécurisation de la voie de chemin de fer.**

**Je considère que l'enquête publique s'est déroulée de façon satisfaisante et aurait permis au public qui le souhaitait de prendre connaissance du dossier, d'être reçu pendant mes permanences, de formuler ses observations et, s'exprimer en toute liberté.**

Je considère que les documents présentés, facilement accessibles, ont constitué un apport sérieux et suffisamment complet pour l'information du public. Ils étaient rédigés de façon claire et compréhensible.

Je considère que le projet aura un impact positif sur l'environnement puisque les abords seront nettoyés de toutes traces liées à la présence du PN 42.

Je considère que la réponse apportée par SNCF INFRAPOLE LORRAINE est satisfaisante et participera à l'amélioration de la sécurisation de la voie ferrée Arches/Saint-Dié-des-Vosges.

Compte tenu des éléments portés à votre connaissance dans mon rapport sur le projet de suppression définitive du passage à niveau 42 de la ligne de chemin de fer Arches/Saint-Dié-des-Vosges situé sur le territoire de la commune de Laval-sur-Vologne, de la qualité des documents mis à la disposition du public, de l'examen des motivations du projet, du déroulement de l'enquête publique du 05 juillet 2021 au 20 juillet 2021, des réponses recueillies lors de cette enquête et, des constatations effectuées :

Je soussigné Bernard ESPOSITO-FARESE émets un AVIS FAVORABLE au projet de suppression définitive du passage à niveau 42 de la ligne de chemin de fer Arches/Saint-Dié-des-Vosges situé sur le territoire de la commune de Laval-sur-Vologne, tel qu'il a été présenté lors de cette enquête publique.

Epinal le 02 août 2021  
Le Commissaire Enquêteur



Bernard ESPOSITO-FARESE